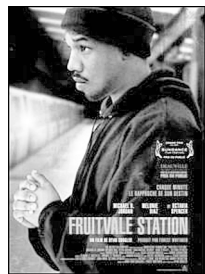


LA LDH SOUTIENT

Fruitvale station

du jeune réalisateur Ryan Coogler



Voilà le portrait attachant d'un jeune Noir de San Francisco qui a fait un peu de prison, qui deale un peu, qui glande et flirte un peu trop pour ne pas crisper sa copine, mais qui n'est pas un mauvais garçon, ni un mauvais père. On le suit pendant les vingt-quatre heures qui ont précédé sa mort, sur le quai du métro Fruitvale Station, abattu par un policier d'une balle dans le dos, alors qu'il était immobilisé au sol.

Ryan Coogler, élève cinéaste se sentant très proche d'Oscar (même milieu, même résidence, même âge) a souhaité faire connaître l'histoire d'Oscar et le drame vécu par ses proches. Son objectif étant aussi de faire en sorte que d'autres drames semblables soient évités. On ne sait pas s'il réussira ce challenge, mais ce beau film nous rend Oscar très attachant.

Les FTP-MOI dans la Résistance

de Mourad Laffitte et Laurence Karsznia



Le 21 février 2014, il y aura soixante-dix ans que le groupe Manouchian aura été fusillé au Mont-Valérien. L'année même de la Libération et du programme du Conseil national de la Résistance.

Ce sont les survivants ou leurs enfants qui racontent, témoignent, sans intervention de voix-off, et avec l'appui de documents audiovisuels, d'archives publiques et privées, d'historiens. Le récit s'ordonne chronologiquement : les origines de la FTP-MOI, son engagement dans la Résistance, la traque, le procès.


La MOI, Main-d'œuvre immigrée, était pour l'essentiel issue de l'organisation syndicale par nationalité des ouvriers étrangers, fondée par la CGTU. C'est autour des plus politisés d'entre eux, comme Manouchian, poète arménien qui avait adhéré au Parti communiste à la suite de février 1934, et d'anciens des Brigades internationales, que de jeunes étrangers s'engagent dans la Résistance contre un régime collaborationniste et antisémite.

Dès 1940, l'organisation est interdite et se reconstitue dans la clandestinité. Le film raconte comment elle passe d'une première phase d'action politique à une organisation militaire qui pratique désormais le renseignement, la guérilla urbaine, le sabotage des usines et des trains, et les attentats individuels.

Auteurs d'actions retentissantes, pris en filature pendant l'année 1943, les membres du groupe Manouchian furent décimés en région parisienne grâce au zèle de la police française, traditionnellement très anticommuniste, et livrés aux nazis. Tout le monde connaît l'affiche rouge, destinée à convaincre le bon peuple, qui n'en crut rien, que des bandits juifs étrangers s'en prenaient à la France pour de l'argent. Condamnés d'avance, les « terroristes judéo-communistes » furent fusillés après une parodie de procès. Un célèbre poème d'Aragon les transforma en légende.

Entre cette légende et le débat historique, il reste des faits, des souvenirs personnels, des transmissions familiales, des lettres qui disent l'espoir pour la France, du courage plus que de la haine, de l'humanité. C'est ce que montre fort bien ce film de forme modeste, en fait bien plus ambitieux qu'il y paraît. Ajoutons qu'il est dédié à un ami de la LDH, et à un ligueur de notre section Raymond Aubrac.

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Seul dans Berlin ?

de René Fix

Un spectacle de Claudia Morin, avec Marc-Henri Boisse et Jean-Paul Dubois
A partir du 8 janvier jusqu'au 1^{er} mars 2014, au Lucernaire, à Paris, du mercredi au samedi, à 18h30
D'après Jeder stirbt für sich allein (Seul dans Berlin), de Hans Fallada



Le roman, salué unanimement (Primo Levi en tête) comme une des fresques les plus bouleversantes sur la vie quotidienne en Allemagne durant le régime nazi, nous présente les "aventures" sinistres et dérisoires des habitants d'un immeuble de Berlin. Parmi ces habitants, l'adaptation théâtrale ne retiendra qu'un couple : Otto et Anna Quangel.

Assis à la table de leur cuisine, ils vont se mettre à rédiger des cartes, laborieusement, une par soir. Sur ces cartes pas de mots trop grands pour eux, mais le cri des restes d'une famille qui pleure un fils mort pour rien, ou plutôt pour la grandeur d'un Reich qui lentement les détruit. Ces modestes cartes, rédigées sur des petits bouts de papier, les Quangel vont se mettre à les distribuer dans des cages d'escalier, à travers Berlin, espérant toucher le cœur et peut-être la raison de ceux qui, comme eux, se terrent et attendent les jours meilleurs. Sont-ils les seuls à hurler leur détresse ?

Rappel : note prochaine projection-débat

« L'ESCALE »

mardi 21 janvier 2014, à 20h



documentaire cinéma de Kaveh Bakhtiari, Sélection officielle Cannes 2013, Quinzaine des Réalisateurs.

Le débat qui suivra aura lieu en présence de **Catherine Wihtol de Wenden**, directrice de recherche au CNRS

**Prochaine réunion de section
jeudi 13 février 2014 à 20h**

"Où en est-on avec le contrôle au faciès ?"

**à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche**

au Cinéma La Clef - 21 rue de la Clef, PARIS 5^e



Contacts

n°32 - janvier 2014

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:
le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)
Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :
Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet:
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:
Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

RESF
Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison blanche
Contact : Jocelyne Vaudenay jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:
Contact:
Paul Robin ldhomme.513@gmail.com

Diffusion des tracts:
Actuellement :
marchés Blancqui - Jeanne d'arc - Maison Blanche, Mouffetard le dimanche matin, selon actualité et disponibilités - et d'autres lieux selon les contenus traités
Contact : Martine Common : common.martine@wanadoo.fr



Depuis le 1er janvier 2014, policiers et gendarmes sont soumis à un nouveau Code de déontologie. Ce dernier, qui a notamment remis en place le port du matricule, a été présenté comme la réponse à l'engagement présidentiel de lutter contre les contrôles au faciès.

Si les membres du Collectif reconnaissent volontiers qu'il était urgent et nécessaire de permettre aux citoyens d'identifier les agents procédant au contrôle, ils regrettent que le Ministère de l'Intérieur se soit, de nouveau, contenté d'une « simple mesure ». Pour Sihame Assbague, porte-parole du Collectif : « Nous sommes bien loin des promesses électorales. On a voulu nous amadouer avec cette histoire de matricule alors qu'à l'évidence, cela ne résoudra pas le problème des contrôles abusifs. »

De fait, si le matricule devrait légèrement faciliter les signalements individuels pour manquement à la déontologie, la question de la preuve, de la traçabilité du contrôle d'identité, reste entière. À l'instar de Rachid Maalem, autre porte-parole du Collectif, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le dispositif : « J'aurais beau noter le numéro de l'agent me contrôlant sans motif, comment faire pour le prouver quand c'est sa parole contre la mienne ? »

C'est cette problématique que le Collectif avait soumise au gouvernement. C'est pour y répondre que de nombreuses associations, ONG et institutions – dont le Défenseur des droits – avaient proposé d'expérimenter le reçu de contrôle d'identité.

En février nous parlerons (entre autres) de l'instauration d'un récépissé de contrôle d'identité avec un intervenant du collectif « stop contrôle au faciès ».

En **mars** la réunion sera consacrée aux élections municipales et plus précisément à l'interpellation des candidats par la section et à leurs réponses éventuelles.

En décembre dernier une lettre ouverte cosignée par la LDH, la FIDH, le REMDH était adressé au Premier Ministre à l'occasion de sa visite officielle en Algérie, l'appelant à inscrire la protection des droits de l'Homme et des libertés syndicales à l'agenda de ses discussions avec ses homologues algériens.

Encore en décembre Michel Tubiana, président du REMDH, adressait une lettre ouverte au Juge El Hadji Malick Sow, président-rapporteur du groupe de travail sur la détention arbitraire, au sujet de la détention arbitraire et de la mission au Maroc du 9 au 18 décembre 2013.

Ce mois de janvier en Tunisie la liberté de conscience est inscrite dans la future Constitution tunisienne. Adopté le 4 janvier à une large majorité, toutes sensibilités confondues, de 149 députés et rejeté seulement par 23 élus, l'article stipule que « L'Etat est le gardien de la religion. Il garantit la liberté de conscience et de croyance et le libre exercice du culte ». Une disposition exceptionnelle dans le monde arabe, votée qui plus est dans une Assemblée dominée par des islamistes représentés par le parti Ennahda, issu des Frères musulmans. A suivre ...

Nous prévoyons de consacrer notre réunion de section du mois d'**avril** à la situation dans les pays arabes.

Enfin en **mai** il sera question de l'Europe ...

Groupe militant « ligueurs au prétoire » - Actions 2013 et projet 2014

L'activité du groupe « ligueurs au prétoire » s'est focalisée cette année sur les audiences de comparutions immédiates au TGI de Paris. Lors des audiences de cette procédure correctionnelle accélérée comparaissent, principalement, des personnes en grande précarité sociale, souvent débordées par des problèmes psychiques, et assez régulièrement récidivistes, pour lesquelles la justice nous semble apporter bien peu de réponses appropriées.

Devant la difficulté à pouvoir entendre les débats et plaidoiries, de la partie de la salle réservée au public (familles, proches, jeunes accompagnés de leurs professeurs, étudiants en droit...), nous avons eu, via la fédération LDH de Paris, un échange de courriers avec la présidente du TGI. D'une justice ouverte au public, ceci conduit en effet à une justice fermée, rendue presque à huis clos, ce qui n'est pas admissible. De nouvelles installations audio sont en cours, mais dans les quelques salles équipées, les micros restent très peu utilisés, ce que nous avons fait constater.

Depuis la rentrée de septembre, nous nous répartissons entre audiences de comparutions immédiates, JLD (juge des libertés et de la détention) et CNDA (cour nationale du droit d'asile). Nous avons également assuré une présence lors du procès de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra, qui avait conduit, en 2005, à la mort de 24 personnes et beaucoup de blessés.

En cours d'année, deux présentations de l'activité du groupe ont eu lieu : l'une en réunion de section de mars, centrée sur les comparutions immédiates, l'autre en novembre, lors d'une réunion de la fédération de Paris.

En 2014, nous allons continuer d'assister à des audiences diverses. Une prochaine réunion interne au groupe pourra envisager, au-delà de cette présence citoyenne, au nom de la ligue et qui nous paraît utile en soi, des actions tournées vers l'extérieur, mais cela reste difficile.

RESF - 2013 : une année grise ?

Trois parrainages ont été organisés en 2013 dans le 13ème, en février, juin et novembre (14 familles et 49 jeunes). Ils sont la preuve que la Mairie soutient l'action du réseau, jusqu'à un certain point. En effet nous n'avons pu obtenir de nouvelle date de parrainage avant les élections, Monsieur le Maire se disant néanmoins disposé à participer à un parrainage dans un établissement scolaire, mais pas à la Mairie. Déjà lors des élections présidentielles il avait suspendu les parrainages, de crainte d'instrumentaliser la Mairie !

La loi est claire à ce sujet et l'interdiction ne vise pas les actions institutionnelles habituelles.

La circulaire Valls a manifestement facilité la régularisation d'un grand nombre de familles, elle est restée sans effet sur la situation des travailleurs célibataires et des jeunes majeurs isolés.

L'activité des permanences est donc davantage consacrée aux jeunes étrangers qui sont nombreux à être scolarisés dans notre quartier. Ce n'est pas facile. Autant que possible nous essayons qu'ils soient parrainés : des enseignants et d'autres personnels des lycées parrainent collectivement les jeunes de leur établissement scolaire. Ils sont les mieux placés pour constater dans quelles conditions il est demandé à ces jeunes de se conduire comme des élèves.

Hébergement en hôtel, ou dans des locaux insalubre, voire pas d'hébergement du tout. Des prises en charges par l'Aide Sociale à l'Enfance inexistantes ou minimalistes : un petit pécule et pas d'éducateur pour accompagner dans les démarches. Certains jeunes mineurs n'étant pas pris en charge par l'ASE et n'ayant pas de domiciliation ne peuvent accéder à l'Aide médicale et n'ont pas de carte solidarité transport. Ils peuvent être nourris gratuitement par la cantine de leur lycée, et le soir ils rejoignent les circuits de "solidarité".

Au niveau parisien une permanence juridique aide ces jeunes (ADJIE). Elle est assurée par des bénévoles et multiplie les démarches, auprès des juges entre autres, mais elle se heurte à l'inertie de l'ASE, à travers des structures gérées de manière désastreuse par France Terre d'Asile. Un hébergement en "dispositif de mise à l'abri" (DMA), prévu pour durer quelques jours, peut durer plusieurs mois. Les jeunes sont mobilisés et manifestent (actuellement contre l'exclusion de 6 d'entre eux de ce DMA), ils ont évidemment besoin de soutiens.

Une association a été créée "AutonoMIE". En partenariat avec le réseau *infoMIE* elle a édité une brochure très complète "L'accompagnement des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s, protéger, informer, orienter".

La "maltraitance" administrative à l'égard des étrangers ne faiblit pas. Actuellement le renouvellement de la carte d'AME prend plusieurs mois. Le plus souvent les droits liés à l'ancienne carte sont interrompus avant que le renouvellement soit effectif. Ce qui veut dire avancer l'argent pour les soins, et payer l'intégralité du pass navigo.

Quant au renouvellement du titre de séjour ... Il doit être demandé par internet ou par téléphone au moins 3 mois avant la fin de validité du titre. Quand on obtient quelqu'un au bout du fil, il suffit de répondre à quelques questions et on peut obtenir une convocation.

En décembre les dates de rendez-vous données par la Préfecture pour un renouvellement de titre de séjour étaient en juillet ! Alors 3 mois ça paraît franchement insuffisant.

Il faut peut-être avoir la prudence de demander le renouvellement de son titre au moment où on le reçoit ?

La fin de la période transitoire pour les Roumains et les Bulgares en France : quels changements ?

Extraits du communiqué commun Gisti - Romeurope - (30 décembre 2013)

Quels changements à venir ? Citoyens européens depuis 2007, les Roumains et Bulgares vivant en France verront enfin levées les restrictions qui leur étaient opposées pour accéder à un travail salarié. (...) En reconnaissant à ces citoyens européens les mêmes droits qu'aux autres, la France - qui y est obligée - ne leur fait pas une faveur, elle met fin à une discrimination qui s'appuyait sur une bien faible argumentation !

Les réalités que vivent au quotidien Roumains et Bulgares ne changeront cependant pas du tout au tout au 1er janvier 2014. S'agissant en particulier de celles et ceux de ces citoyens qui vivent en situation précaire et habitent dans des bidonvilles, tout porte à craindre qu'on ne voie se poursuivre :

- les évacuations des bidonvilles, sans diagnostic des besoins ni proposition de logements dignes et pérennes, qui précarisent toujours plus les familles ;
- les expulsions du territoire souvent illégales, sans examen rigoureux des situations individuelles ;
- les dénis de droits concernant la santé, la scolarisation, l'hébergement ou le logement...

Nous serons vigilants quant à la mise en œuvre de la fin des mesures transitoires, et ne manquerons pas d'interpeller les pouvoirs publics et de dénoncer toutes les discriminations qui continueraient à peser sur nos concitoyens européens, qu'on a trop souvent du mal à considérer comme tels et à part entière.

Contre l'antisémitisme, les principes républicains doivent triompher.

(communiqué LDH - 6 janvier 2014)

Quand une démocratie est attaquée dans ses fondements, elle se montre forte quand elle applique ses principes. Elle est faible si, face aux extrémismes, elle les abdique.

Dieudonné a réussi ce tour de force : le Front national défend la liberté d'expression, alors que le ministre de l'Intérieur a déclaré vouloir interdire a priori son spectacle et lui sera en tournée dans de très nombreuses salles, notamment les Zéniths qui sont sous contrat avec l'Etat.

Or, en France, depuis le début du XX^e siècle, la loi, et c'est heureux, ne permet plus l'interdiction a priori des spectacles. Dieudonné et ses zéloteurs s'indignent donc de ce que l'Etat s'apprête à violer une liberté fondamentale, la liberté d'expression.

Tour de force, donc, que de se faire passer pour une victime quand on est celui qui a fait son fonds de commerce de l'agression systématique d'un groupe de personnes à raison de leur origine ethnique, de leur religion, et des horreurs qu'elles ont subies.

Dieudonné a pourtant tort de se revendiquer de la liberté de création pour justifier, dans ses spectacles, ses insultes antisémites, son apologie du révisionnisme, ce pour quoi la LDH s'honore de l'avoir fait condamner. Reste qu'il a toujours transformé ses procès en tribunes, organisant son insolvabilité de façon à échapper aux condamnations financières, qu'elles soient des amendes pour l'Etat ou des dommages et intérêts pour les associations qui, comme la LDH, l'ont poursuivi avec un succès qui reste théorique.

Le ministre de l'Intérieur, en cherchant à obtenir des préfets qu'ils interdisent ses spectacles, prend un risque d'une autre dimension, celui de fédérer autour de Dieudonné une sympathie réactionnelle de ceux qui se considèrent, pour des raisons qui peuvent par ailleurs parfaitement se comprendre, opprimés, socialement ou politiquement. Et auprès de ce public, le jeu ambigu, voire pervers, entre humour et haine, agression et victimisation, politique et show-business, peut marquer les esprits dans un sens particulièrement dangereux.

Dieudonné, dont les sympathies avec les thèses les plus extrêmes de la droite antisémite ne sont plus un mystère pour personne, met donc en défaut la démocratie, lorsqu'elle répond à la haine par une menace de restriction de la liberté d'expression.

La LDH rappelle donc que la règle qui doit prévaloir est la liberté, et que tout abus de celle-ci doit être condamné de façon ferme et efficace. La LDH et ses militants seront très vigilants et attentifs à ce que les propos de Dieudonné qui méritent une sanction pénale soient poursuivis, comme elle l'a fait par le passé, et elle engage vivement les pouvoirs publics à poursuivre les atteintes à la loi une fois qu'elles sont commises, plutôt qu'à se lancer dans des interdictions préalables au fondement juridique précaire et au résultat politique incertain, voire contreproductif.

Il est scandaleux que les associations parties civiles dans les procès qui ont été fait contre cet individu n'aient aucun moyen de le forcer à exécuter les condamnations, que les magistrats n'aient pas à ce sujet de plus amples pouvoirs d'investigation, et prononcent donc des peines dont ils savent par avance qu'elle ne seront pas exécutées.

Puisque Dieudonné a fait son fonds de commerce de la haine, il faut qu'il soit condamné à chaque fois qu'il l'exprime, et que les peines prononcées soient effectives et décourageantes.

DOSSIER « Villes, territoires et démocratie »

Démocratie(s) et territoire(s), quels enjeux ?

Jean-François Mignard

République, territoires et démocratie

Jean-Pierre Dubois

Mettre l'espace français en mouvement

Jacques Lévy

De l'exercice de la démocratie locale

Dominique Guibert

Faire société avec une jeunesse postouvrière et postcoloniale

Joëlle Bordet

Les villes face aux populismes autoritaires et xénophobes

André Déchot

Immigrés, Français ou étrangers, citoyens de nos villes

Bernard Delemotte

« Le programme, on va le faire avec vous »

Jean-François Mignard



Dans les autres rubriques :

Justice : une réforme pénale hésitante
Retraites : notre société a-t-elle le choix ?
Printemps arabe : un futur indéterminé



Ligue des droits de l'Homme

Ligue des droits de l'Homme



Ci-dessus une illustration de l'évolution du logo de la LDH, la balance déjà réduite disparaît complètement dans la nouvelle charte graphique.

A la suite de la discussion lors de notre réunion de section du mois de décembre l'équipe d'animation a écrit au Président pour lui faire part de notre désaccord quant à cette disparition et de nos sérieuses réserves sur cette coûteuse entreprise de modernisation. N'y a-t-il pas un risque de perte de sens dans cette suppression de la balance, et de la cocarde ?